

ST-CHERON

Abr

Commune du Gué de Longroi

Eure-et-Loir
19 rue de la Mairie 28700 Le Gué de Longroi - Tél : 02 37 90 91 82 - Courriel : mairieguedelongroi@orange.fr

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE Plan des hameaux de Saint-Chéron et Occonville

5.3

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 21 novembre 2014
- Arrêt du projet le 18 octobre 2018
- Dossier soumis à enquête publique du
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le

ECHELLE :

1/1500

PHASE :

Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire des Portes Eclairées d'Ile-de-France du 18 octobre 2018 arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune du Gué de Longroi

La Présidente,

2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ En Perspective Urbanisme et Aménagement ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

OCCONVILLE

LEGENDE

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine habitat traditionnel
- Ub** Zone urbaine habitat récent
- Uj** Zone urbaine jardin
- Ux** Zone urbaine activité
- 1AU** Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme à dominante habitat
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- NI** Zone naturelle équipements de loisirs
- Espace boisé classé au titre de l'article L113.1 du Code de l'urbanisme
- Élément bâti identifié au titre de l'article 151.19 du Code de l'urbanisme
- Élément paysager identifié au titre de l'article 151.23 du Code de l'urbanisme
- Siège et site d'exploitation agricole
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Enveloppes à forte probabilité de présence de zones humides (SAGE de la Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques)
- Zone de bruit - catégorie 1 : 300m
- Zone de bruit - catégorie 3 : 100m
- Zones inondables en dehors des zones réglementaires (hors PPR inondation et ex R111.3 valant PPR)

0 m 30 m 60 m 90 m 120 m 150 m

Haie

les Auv